



393 Third Street West
Owen Sound, ON N4K 7A2

www.VeteranswithCancer.com

Yves-François Blanchet

Chef du Parti Bloc Québécois
Chambre des communes
Ottawa, ON K1A 0A6

28 novembre 2025

Cher M. Blanchet,

Je vous écris en tant que vétéran ayant passé quatre ans à naviguer dans le système de réclamations pour invalidité de l'ACV pour un cancer de la prostate lié au service. Mon expérience, documentée dans le document ci-joint intitulé « La guerre de l'attente : comment le système des Anciens Combattants du Canada échoue à ceux qui ont servi », révèle un dysfonctionnement systémique qui exige une attention immédiate.

Les faits parlent d'eux-mêmes : 91,5 % des appels d'évaluation aboutissent à des prestations accrues, et la Commission d'examen et d'appel des vétérans annule 90 % des décisions de l'ACV. Sur 4 035 demandes de cancer refusées au cours de la dernière décennie, 3 483 vétérans ont abandonné leurs appels plutôt que de continuer à lutter contre la bureaucratie. Le vérificateur général a identifié ces échecs en 2014 et de nouveau en 2022 — pourtant, les conditions n'ont fait que se détériorer.

Le gaspillage financier est inconcevable. Chaque audience du VRAB coûte des milliers de dollars. Avec un taux d'annulation de 91,5 %, le ministère gaspille des dizaines de millions chaque année à corriger des décisions qui auraient dû être correctes dès la première fois. Pendant ce temps, l'accumulation de dossiers est passée de 43 227 en 2022 à 80 256 aujourd'hui, alors que le personnel reste inchangé.

Le document ci-joint présente cinq réformes fondées sur des preuves qui permettraient de réduire considérablement les délais d'attente et d'économiser des millions aux contribuables : imposer un contact direct avec les vétérans avant de rendre une décision, donner plus de pouvoir de réflexion critique au personnel de première ligne, retirer les médecins des évaluations objectives de routine, publier de manière transparente les délais d'attente réels et s'attaquer aux décideurs dont la sous-évaluation systématique entraîne un taux d'annulation effarant.

Nous avons écrit à la Ministre des Anciens Combattants pour lui demander de constituer immédiatement un groupe de travail afin de mettre en œuvre ces réformes dans un délai de 12 mois. Les vétérans qui ont accepté une responsabilité illimitée au service du Canada méritent mieux qu'un système conçu pour les épouser jusqu'à la soumission.

Je vous demande respectueusement, en tant que chef intérimaire du Bloc Québécois, d'inciter ce ministre à mettre en œuvre ces réformes. Les vétérans attendent depuis trop longtemps un processus juste et rapide. Ils ont besoin de votre voix au Parlement pour exiger la responsabilité et les réformes que deux rapports du Vérificateur général n'ont pas réussi à obtenir. Je serais heureux d'avoir l'occasion de discuter de ces conclusions avec vous ou votre bureau à votre convenance.

Cordialement,

Commandant (à la retraite) James P. Hutton, rmc, CD, BSc, MSc, MBA
Directeur, Veterans with Cancer Inc.

Résumé exécutif

La crise des chiffres

Anciens Combattants Canada gère un système de demandes d'invalidité qui pénalise systématiquement les anciens combattants. Malgré les directives législatives visant à accorder le bénéfice du doute aux anciens combattants, les données probantes révèlent un système conçu pour retarder et refuser les demandes :

- 91,5 % des appels d'évaluation aboutissent à une augmentation des prestations
- 90 % des décisions d'Anciens Combattants Canada sont infirmées par la Commission d'appel des anciens combattants
- Les anciens combattants attendent de **3 à 5 ans** pour obtenir une réponse, alors qu'Anciens Combattants Canada signale des délais d'attente de 40 semaines
- Sur 4 035 demandes d'indemnisation pour cancer refusées en dix ans, **3 483 anciens combattants ont tout simplement abandonné**

Le coût du dysfonctionnement

Ce document relate le parcours d'un ancien combattant, atteint d'un cancer de la prostate lié à son service militaire, pendant quatre ans – un cas pourtant simple. Malgré des preuves évidentes et des critères objectifs, il a été confronté aux difficultés suivantes :

- Rejet de ses demandes pour des omissions de formulaire mineures, facilement rectifiables en quelques secondes
- Exigences de rapports médicaux inexistant
- Évaluations ignorant le tableau des invalidités du ministère
- Treize mois de retards injustifiés
- Une demande de remboursement pour un produit d'incontinence en vente libre de 70 \$ a été refusée, portée en appel, puis refusée de nouveau

Chaque audience devant la Commission d'examen et d'appel des anciens combattants coûte des milliers de dollars en frais juridiques et administratifs. Le taux d'annulation de 91,5 % signifie que la grande majorité de ces coûts – **des millions de dollars par an** – pourraient être évités si les décisions étaient prises correctement dès le départ.

Les défaillances systémiques

Rupture de communication : les décideurs se retranchent derrière l'anonymat et ne communiquent que par formulaires. Le TACRA (Tribunal des anciens combattants (révision et appel)) obtient un taux d'annulation de



Résumé (suite)

90 % simplement en donnant la parole aux vétérans. Un appel téléphonique de 15 minutes pourrait éviter la plupart des recours.

Manipulation des indicateurs : ACC cesse de suivre les délais de prise de décision, dissimulant ainsi les véritables temps d'attente, incluant les appels et les révisions.

Personnel déresponsabilisé : Les employés de première ligne se contentent d'appliquer les procédures au lieu de faire preuve d'esprit critique, ce qui engendre des situations absurdes dont la correction coûte des milliers de dollars.

Débordement des capacités : Le nombre de dossiers traités par ACC est passé de 43 227 (2022) à 80 256 aujourd'hui, alors que les effectifs ont à peine augmenté. Le vérificateur général avait déjà signalé ces problèmes en 2014 et 2022 ; la situation n'a fait qu'empirer.

Cinq réformes essentielles

1. **Retirer les médecins des évaluations de routine** – Former le personnel non médical à réaliser des évaluations simples à l'aide de critères objectifs.
2. **Rendre obligatoire le contact direct avec les vétérans** – Exiger un appel téléphonique enregistré de 15 minutes avant chaque décision.
3. **Communiquer les temps d'attente réels** – Mesurer le temps total passé dans le système, y compris tous les appels et révisions.
4. **Développer l'esprit critique du personnel de première ligne** – Autoriser le personnel à résoudre les problèmes simples sans avoir à faire appel à la hiérarchie.
5. **Remédier à l'influence des décisions des compagnies d'assurance** – Le taux d'annulation de 91,5 % révèle un biais systémique qui exige une intervention immédiate.

L'impératif moral

Lorsque les Canadiens s'engagent dans les Forces armées canadiennes, ils acceptent une responsabilité illimitée – le consentement à risquer leur vie pour des missions gouvernementales. En retour, le Canada doit assurer les soins et l'indemnisation des personnes blessées en service. Il ne s'agit pas de charité, mais du prix de cet engagement.

Le système actuel viole ce pacte, traitant ceux qui ont assumé les risques de la nation comme des adversaires plutôt que comme des citoyens à qui l'on doit une dette d'honneur.

Recommandation : Créer immédiatement un groupe de travail chargé de mettre en œuvre ces réformes dans un délai de 12 mois, avec des rapports d'étape trimestriels à présenter au ministre. Le retour sur investissement – en économies pour les contribuables et en rétablissement de l'intégrité institutionnelle – sera substantiel et immédiat.

La question est de savoir si le Canada honorerà ces Québécois qui ont servi, ou s'il continuera de perfectionner le système qui les use jusqu'à ce qu'ils disparaissent.

28 novembre 2025

La guerre de l'attente :

Comment le système des anciens combattants du Canada laisse tomber ceux qui ont servi

Un reçu d'Amazon.ca a été rejeté car il ne comportait pas d'adresse postale physique.

Imaginez un instant. Un vétéran canadien, indemnisé pour un cancer de la prostate contracté pendant son service et qui l'a laissé gravement incontinent, a fait une demande de remboursement pour des protections d'incontinence achetées en ligne. Sa demande a été rejetée en quelques secondes. La raison ? Une case manquante sur un formulaire – un détail bureaucratique qu'un employé de première ligne, avec dix secondes de réflexion, aurait pu régler.

Il ne s'agit pas d'un cas isolé. C'est le système qui fonctionne exactement comme prévu.

Je m'appelle James Hutton. J'ai servi près de 30 ans dans les Forces armées canadiennes et, comme beaucoup d'autres, j'ai été exposé à des produits chimiques nocifs au début de ma carrière – une exposition qui a plus tard entraîné un cancer de la prostate. Mon histoire n'est pas unique. Elle reflète le vécu de milliers de vétérans canadiens qui ont subi de graves conséquences sur leur santé et l'implacable bureaucratie d'Anciens Combattants Canada (ACC).

Mon diagnostic de cancer est survenu des décennies après mon exposition à des substances cancérigènes connues pendant mon service militaire. La tumeur occupait 60 % de ma prostate. La chirurgie m'a sauvé la vie, mais m'a laissé avec une grave incontinence et une dysfonction érectile complète. De l'avis général, mon cas était simple : le lien de causalité avec le cancer est bien documenté, mon dossier militaire est vierge, mes preuves médicales sont complètes et il n'y a aucun antécédent familial de cancer de la prostate sur plusieurs générations.

Il m'a fallu 46 mois pour m'y retrouver dans le système d'Anciens Combattants Canada – près de quatre ans. Marie-Ève Doucet, technicienne des CF-18 pendant 20 ans, qui a développé une tumeur cérébrale rare suite à une exposition à des produits chimiques, s'est battue pendant la même durée. Son histoire a fait l'objet d'une enquête de Radio-Canada menée par la journaliste [Marie-Isabelle Rochon](#), diffusée en novembre dernier. Nos cas ne sont pas des exceptions. Ils sont la norme.

Et voici le fait le plus accablant : le système est conçu ainsi.

La machine du déni

La Loi sur le bien-être des anciens combattants est claire : les anciens combattants doivent bénéficier du doute en matière de demandes d'invalidité. Pourtant, l'appareil bureaucratique, sclérosé depuis des décennies, fonctionne selon le principe inverse. À chaque étape, le refus est la règle. Il incombe à ceux qui ont accepté une responsabilité illimitée — qui ont accepté de tout risquer pour leur pays — de



prouver, de prouver à nouveau et encore de prouver que leurs blessures sont réelles, liées au service et méritent d'être prises en charge.

La Loi sur le bien-être des anciens combattants est claire : les anciens combattants ont droit au bénéfice du doute en matière de demandes d'invalidité. Pourtant, l'appareil bureaucratique, sclérosé depuis des décennies, fonctionne selon le principe inverse. À chaque étape, le refus est systématique. Il incombe à ceux qui ont accepté une responsabilité illimitée – qui ont consenti à tout risquer pour leur pays – de prouver, de prouver à maintes reprises que leurs blessures sont réelles, liées au service et méritent une aide.

Prenons l'exemple du deuxième refus que j'ai reçu. Après l'opération qui a consisté à sectionner une partie de mon sphincter vésical pour retirer toutes les cellules cancéreuses, j'ai découvert un produit en vente libre qui recueille les fuites dans une poche discrète à placer à la jambe, plutôt que de recourir à des protections absorbantes. Ce simple dispositif m'a redonné goût à la vie. Ce qui nous a permis, à mon épouse et moi, de renouer avec la randonnée. Je pouvais m'aventurer au-delà des toilettes publiques. Anciens Combattants Canada avait déjà approuvé mes demandes de protections – la nécessité médicale était établie, le lien avec le service confirmé, et le besoin persistant.

Ma demande a été refusée. Il me fallait une ordonnance pour un produit en vente libre. J'ai contesté cette créance de 70 \$ à trois reprises. Ma demande a été rejetée à chaque fois. Finalement, elle parviendra peut-être à un décideur capable d'appliquer le bon sens. Le coût administratif de ces recours ? Probablement des milliers de dollars. Le coût humain ? Un rappel supplémentaire que le système considère les anciens combattants comme des adversaires tentant de frauder, plutôt que comme des citoyens à qui une dette est due.

La phase d'évaluation : là où l'objectivité disparaît

Le dysfonctionnement le plus flagrant se produit lors de la phase d'évaluation, qui, par définition, devrait être quasi automatique. Une fois le droit à une prestation accordé à un vétéran – une fois que le gouvernement a reconnu que, oui, cette blessure est liée au service – le processus d'évaluation se contente de faire correspondre la gravité de l'affection aux critères soigneusement formulés du Tableau des invalidités. Pour l'incontinence nécessitant plus de deux protections par jour, le chapitre 16.2 prévoit une cote de 13. Ce n'est ni subjectif, ni complexe.

En février 2025, l'organisme Veterans with Cancer Inc. a examiné tous les appels d'évaluation traités par la Commission d'appel des anciens combattants sur une période d'un an. Constat : 91,5 % des appels ont abouti à une augmentation de l'évaluation initiale. Ce constat a été publié [dans une lettre adressée au sous-ministre](#), datée du 28 avril 2025. En juin, les journalistes de [CBC, Estelle Côté-Sroka et Matthew Kupfer](#), ont confirmé cette étude, révélant que 90 % des décisions d'Anciens Combattants Canada sont infirmées en appel.



Relisez ces chiffres. Neuf fois sur dix, lorsqu'un vétéran conteste l'évaluation d'Anciens Combattants Canada, il obtient gain de cause. Il ne s'agit pas d'erreurs commises de bonne foi, mais d'une sous-évaluation systémique.

Le médecin qui exigeait l'impossible

Le 12 septembre 2024, mon dossier est parvenu à un décideur que j'appellerai le Dr FD – un médecin titulaire d'un diplôme en médecine interne du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada (CRMCC) depuis 1974, exerçant avec un permis limité aux tâches administratives. Il a reconnu que l'incontinence et la dysfonction érectile étaient des « *complications probables après une prostatectomie robotique radicale* ». Il disposait de mon questionnaire détaillé sur la qualité de vie. Il avait également la confirmation de mon urologue concernant ces deux affections.

Il souhaitait obtenir davantage d'informations.

Plus précisément, le Dr FD a demandé les « *rapports urologiques postopératoires* ». J'ai pris rendez-vous avec mon urologue pour les obtenir. C'est alors que j'ai appris que ces rapports n'existaient pas en dehors du milieu hospitalier. Il n'existe aucun test permettant de mesurer le degré d'incontinence ou de dysfonction érectile ; les urologues documentent ce que les patients décrivent. Toutes ces informations figuraient déjà dans mon dossier.

Le Dr FD, fort de ses cinquante ans d'expérience médicale, le savait. Ou aurait dû le savoir. Pourtant, il a demandé des documents dont il savait pertinemment qu'ils n'existaient pas, puis a noté dans son dossier que l'absence de ces rapports inexistant « *n'était pas acceptable* ». Il a critiqué le rapport faxé par mon urologue – la date et l'heure étant clairement visibles – sous prétexte que le médecin n'avait pas apposé la date à la main à côté de sa signature. Il s'est plaint que le rapport ne mentionnait « *aucun examen physique* ». Il a affirmé que mes complications étaient « *mentionnées mais insuffisamment documentées* ».

Mon formulaire d'évaluation de la qualité de vie décrivait en détail mes problèmes de santé. Mon urologue avait tout confirmé. Que pouvait-on bien documenter de plus sur l'expérience d'incontinence et de dysfonction sexuelle rapportée par un patient, sans examen diagnostique ?

Le 25 février 2025, j'ai reçu un avis m'informant que mon taux d'invalidité de 5 % était passé à 10 %. Aucune explication n'était fournie quant à la raison pour laquelle le taux initial était de 5 %, alors que le tableau des incapacités prévoit un taux de 13 % pour mon incontinence à elle seule. Aucune mention n'était faite du chapitre pertinent utilisé pour déterminer ce taux. Grâce à des demandes d'accès à l'information, j'ai découvert que le Dr FD considérait cela comme une nouvelle évaluation provisoire. Il a écrit qu'il avait encore besoin de « *renseignements cliniques plus détaillés* » et des « *rapports d'urologie précédemment demandés* ».



Or, le 7 février 2025, un collègue du Dr FD avait écrit que les informations déjà au dossier « *permettaient de procéder à la réévaluation dès maintenant* ». Autrement dit, même selon l'évaluation interne d'ACC, le Dr FD disposait de suffisamment d'informations le 12 septembre 2024, jour où il a examiné mon dossier pour la première fois, pour procéder à une évaluation.

Cette obstruction bureaucratique a ajouté 13 mois à mon délai d'attente. J'ai finalement demandé une audience auprès du tribunal des anciens combattants (révision et appels) (TACRA). Le Bureau des défenseurs des pensions a désigné un avocat pour mon dossier, et le panel de la TACRA a considérablement revalorisé mon taux d'invalidité. Bien que j'aie finalement obtenu un résultat satisfaisant, cela a engendré des frais administratifs, des honoraires d'avocat et du temps d'audience inutiles. Le coût pour le contribuable d'une seule révision par le TACRA est important.

Une évaluation correcte, fondée sur des critères objectifs du Tableau des invalidités, aurait pu être rendue en septembre 2024 si le Dr FD avait pris le temps d'un appel téléphonique de 15 minutes pour clarifier son interprétation erronée des rapports de l'urologue.

Le coût humain de la guerre bureaucratique

Entre 2014 et 2024, la journaliste Marie-Isabelle Rochon a rapporté que 5 888 demandes d'indemnisation liées au cancer ont été soumises à Anciens Combattants Canada. De celles-ci, 4 035 ont été refusées. Parmi les demandes refusées, seuls 552 vétérans ont demandé un réexamen par la Commission d'examen des demandes d'indemnisation des anciens combattants (TACRA).

Qu'est-il advenu des 3 483 autres demandes ?

Ils ont abandonné. Ils ont tourné le dos. Des vétérans ayant survécu aux combats, aux accidents d'entraînement, à l'exposition à des produits chimiques et au cancer ont été vaincus par la paperasserie. Ils se sont rendus à un système qui semblait conçu pour les épuiser jusqu'à la soumission.

Ce n'est pas de l'incompétence. C'est un succès, mesuré au seul critère qui semble compter : les demandes d'indemnisation rejetées.

Verdict de la vérificatrice générale : Une décennie d'échec

En 2014, la vérificatrice générale du Canada a dressé un tableau alarmant d'une défaillance systémique. En 2022, la vérificatrice générale Karen Hogan a repris la même enquête et a constaté que rien ne s'était amélioré. En fait, la situation s'était même détériorée.

En 2021, les personnes qui demandaient des prestations d'invalidité pour la première fois ont attendu près de 10 mois pour obtenir une décision, soit plus du double du délai de service standard de quatre mois annoncé par Anciens Combattants Canada (ACC). Mais cette statistique, aussi accablante soit-elle, sous-estime la réalité. La vérificatrice générale a découvert qu'ACC manipule ses propres indicateurs, suspendant le chronomètre à chaque décision prise au lieu de comptabiliser le temps total passé dans



le système. Cette pratique persiste encore aujourd’hui. Les dirigeants politiques évoquent des délais d’attente de 40 semaines, alors que les anciens combattants attendent couramment de trois à cinq ans pour obtenir un règlement définitif.

En 2022, ACC gérait 43 227 dossiers avec 943 employés, dont plusieurs sous contrat temporaire. Aujourd’hui, le nombre de dossiers a explosé pour atteindre 80 256. Les effectifs ont à peine augmenté. Les calculs qui mènent à l’effondrement sont simples.

Le concept accepté par les vétérans : Responsabilité illimitée

Lorsqu’ils s’engagent dans les Forces armées canadiennes, les Canadiens acceptent un principe qui distingue le service militaire de toute autre profession : la responsabilité illimitée. Ils conviennent qu’ils pourraient être appelés à risquer leur vie, ou à ordonner à leurs subordonnés de risquer la leur, pour accomplir les missions confiées par le gouvernement. Tel est le contrat.

En retour, le gouvernement du Canada accepte une obligation réciproque : fournir des soins et une indemnisation aux personnes blessées ou tuées en service. Anciens Combattants Canada a pour mission de remplir ce devoir.

Le système actuel contrevient à ce pacte. Il substitue une mentalité d’assurance à un devoir de diligence. Il traite ceux qui ont porté les risques de la nation comme des demandeurs à examiner plutôt que comme des citoyens à servir. Il dissimule les décideurs derrière un voile d’anonymat : leurs noms n’apparaissent sur aucun document remis aux vétérans et ne sont accessibles que par le biais de demandes d’accès à l’information. Il communique par formulaires et lettres plutôt que par des conversations. Il privilégie le respect des procédures au jugement humain. Le plus accablant, c'est que ce système engloutit dénormes ressources pour produire des réponses erronées qui doivent être corrigées en appel, gaspillant ainsi de l’argent et du temps tandis que les anciens combattants vieillissent, tombent malades et meurent en attendant d’être reconnus.

La voie à suivre : cinq réformes susceptibles de transformer le système

Les solutions ne sont ni complexes ni coûteuses. Elles requièrent uniquement une volonté institutionnelle.

1. Exclure les médecins de la phase d'évaluation

Le processus d'évaluation se veut objectif : il consiste à comparer les affections documentées à des tableaux de critères. La plupart des évaluations, comme la mienne, pourraient être réalisées efficacement par du personnel non médical formé, au niveau de classification CR-5. Les médecins engendrent des coûts supplémentaires, des délais et, souvent, compliquent inutilement les cas simples, comme l'a fait le Dr FD dans mon cas. Il convient de réservier l'expertise médicale aux situations véritablement complexes.



2. Mandat de contact direct avec les anciens combattants

Exiger que chaque décideur s'entretienne au moins une fois par téléphone (avec enregistrement) avec le vétéran avant de rendre sa décision. Cette simple réforme permettrait d'éliminer la majorité des recours inutiles. La Commission d'examen et d'appel des anciens combattants (VRAB) atteint une plus grande précision non pas parce que ses membres sont plus compétents, mais parce qu'ils dialoguent avec les vétérans. Un appel téléphonique est gratuit. Une évaluation VRAB coûte des milliers de dollars.

3. Mettre fin à la supercherie du « stop au chronomètre »

Mesurer et rendre compte du temps réel passé par les anciens combattants dans le système, de la demande initiale à la résolution finale, y compris tous les appels et les révisions. Des indicateurs transparents révéleront l'ampleur réelle de la crise et inciteront à des améliorations.

4. Développer la pensée critique en première ligne

Le reçu pour les protections d'incontinence a été refusé faute d'adresse. Le produit en vente libre nécessitait une ordonnance. Ces absurdités persistent car le personnel de première ligne est formé pour appliquer les procédures plutôt que pour résoudre les problèmes. Il faut leur donner les moyens de faire preuve de bon sens. La plupart des demandes des anciens combattants sont simples. La plupart des problèmes sont simples. Faisons confiance aux personnes qui traitent les dossiers : elles savent réfléchir.

5. Identifier et écarter les décideurs ayant une mentalité axée sur l'assurance

Le Dr FD n'est pas un cas isolé. Le taux d'annulation de 91,5 % des décisions d'appel révèle un biais systémique. Il faut écarter les décideurs qui considèrent les anciens combattants comme des adversaires plutôt que comme des demandeurs bénéficiant de droits garantis par la loi. Il faut former à nouveau ceux qui sont capables d'apprendre et remplacer ceux qui ne le sont pas.

Argumentaire financier en faveur de la réforme

Le système actuel n'est pas rentable. Il engendre des pertes considérables.

Chaque révision VRAB inutile coûte des milliers de dollars. Avec des milliers d'examens effectués chaque année, le gaspillage se chiffre en dizaines de millions de dollars. Parallèlement, l'arriéré s'accroît, nécessitant davantage de personnel, de contractuels et d'administrateurs pour gérer les dysfonctionnements.

Un système modernisé – s'appuyant sur les technologies de communication de base, valorisant le jugement du terrain et garantissant des décisions justes dès le premier coup – réduirait considérablement les coûts et les délais d'attente. Le retour sur investissement se mesurerait en



années de vie supplémentaires pour les vétérans et en centaines de millions de dollars d'économies pour les contribuables.

Mais l'argument financier le plus convaincant est d'ordre moral : nous avons déjà une dette envers les vétérans. La seule question est de savoir si nous devons la régler avec dignité ou si nous devons d'abord leur infliger un maximum de souffrances.

Conclusion : Un choix

Les Forces armées canadiennes demandent à leurs membres d'accepter une responsabilité illimitée. En retour, la nation promet de prendre soin de ceux qui tombent au combat. Il ne s'agit pas de charité. Il ne s'agit pas d'un avantage accordé à contrecœur après une vérification exhaustive. Il s'agit du prix du contrat, dû intégralement, dû avec honneur.

Les processus actuels d'Anciens Combattants Canada manquent systématiquement, et délibérément, à cette obligation. On peut y remédier. Les solutions existent. Le seul ingrédient manquant est le courage institutionnel de donner la priorité aux anciens combattants plutôt qu'aux procédures, aux résultats plutôt qu'à l'image, et à la dette contractée plutôt qu'à la bureaucratie qui s'est habituée à la nier.

Mon cancer était relativement simple comparé aux troubles neurologiques, aux douleurs chroniques et aux problèmes de santé mentale qui affectent des milliers d'anciens combattants. Pourtant, même mon cas, pourtant simple, a duré quatre ans et m'a confrontée à toutes les formes de résistance bureaucratique. Marie-Ève Ducet s'est battue pendant quatre ans. Des milliers d'autres se battent encore. Des milliers d'autres ont abandonné.

Ce n'est pas une fatalité. C'est un choix. La question est de savoir si le Canada choisira d'honorer ceux qui ont servi, ou s'il continuera de perfectionner le système qui les épouse jusqu'à ce qu'ils disparaissent.

Cette guerre latente doit prendre fin. Ceux qui ont survécu à la première bataille méritent mieux que d'être vaincus par la seconde.

Ce document est soumis dans l'espoir que ceux qui ont le pouvoir de réformer Anciens Combattants Canada trouveront le courage de le faire. Les vétérans qui ont assumé des responsabilités illimitées méritent un traitement digne et rapide, à la hauteur de leur service.
